



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question écrite n° 45911

Texte de la question

M. Leonce Deprez se referant a des informations publiees par l'Unedic (Le Figaro-Economie - 21 novembre 1996) demande a M. le ministre du travail et des affaires sociales comment il analyse l'evolution des couts de l'indemnisation du chomage. En effet, alors que le total du cout direct du chomage indemnise est passe, de 1988 a 1995, de 75,1 milliards de francs courants a 115,8 milliards de francs courants, soit une augmentation de 54,1 %, la gestion administrative de l'Unedic est passee de 2,1 milliards de francs a 6,4 milliards de francs, soit une augmentation de 204 %.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande quelle analyse il y a lieu de tirer de l'evolution des couts de l'indemnisation par le regime d'assurance chomage et de la gestion administrative de l'UNEDIC. Il est necessaire de rappeler que la gestion de l'assurance chomage a ete confiee par les partenaires sociaux a l'UNEDIC et aux ASSEDIC. Ces organismes sont des associations de droit prive qui ne relevent pas de la tutelle du ministre du travail et des affaires sociales. Dans la mesure ou elles assument des missions de service public, un controleur d'Etat en suit cependant la bonne gestion.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45911

Rubrique : Chomage : indemnisation

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6426

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1702